



# PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Calixa-Lavallée

---

Règlement n° 277-2  
Modifiant règlement de zonage (n° 277) concernant la construction

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Ce règlement a également reçu l'approbation de la MRC de Marguerite-d'Youville lors de leur séance ordinaire du CE-CAL/2021-003.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

---

*Suzanne Francoeur*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

**Avis public publié le 2 août 2021.**

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 2 août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 août 2021.

Signé par : \_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière